

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et unanimes payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
Six mois: 15
Trois mois: 8
Poste: 35 fr.
Six mois: 18
Trois mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 12 MARS 1886

A LA CHAMBRE

Séance du 11 mars.

Un peu d'animation dans les couloirs: on parle de l'interpellation de M^r Freppel relativement à la suppression des vicariats; du dépôt par le général Boulanger d'un projet de loi concernant l'espionnage; de l'interpellation Camélinat sur les événements de Decazeville... sans compter l'imprévu.

C'est beaucoup pour une séance, et le propre des programmes parlementaires ou autres, c'est de ne pas être suivi comme on l'espère.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

Presque pas de députés en séance.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M^r Freppel sur la suppression de l'indemnité attachée à certains vicariats.

M^r Freppel a développé avec une logique irréfutable l'interpellation sur la suppression de l'indemnité vicariale. L'honorable évêque d'Angers a démontré que le ministre des cultes avait agi contre le droit strict, et contrairement aux décisions du Sénat et de la Chambre des députés. Il avait été décidé, en effet, par l'une et l'autre Chambre, à la suite des débats livrés en 1883 sur cette même question, M. Martin-Feuillée étant ministre des cultes, qu'on ne supprimerait aucun vicariat dans les communes au-dessous de cinq mille âmes sans l'assentiment préalable des conseils municipaux. Or, M. Goblet frappe d'estoc et de taille, un peu partout, sans avoir consulté aucun conseil municipal. Voilà comment le ministre des cultes respecte les droits et les décisions du Parlement.

Le seul argument que M. Goblet a fait valoir dans sa réponse, est que la Chambre ayant réduit les crédits, le ministre des cultes ne peut que se laver les mains. En 1848, certains diocèses n'avaient que tant de vicaires, et nos réductions laissent encore au-

dessus de ce nombre les vicariats actuels! Fort peu applaudi, si ce n'est par l'extrême gauche, M. Goblet n'a pas eu le courage de justifier hautement sa politique de persécutions mesquines, tracassières, indignes d'un gouvernement honnête.

M^r Freppel, relevant les assertions du ministre, a porté des faits précis à la tribune. Un véritable tournoi s'est engagé entre l'évêque et le ministre, et, nous avons la satisfaction de le constater, M. Goblet n'a point paru de taille à lutter. La droite a applaudi vivement M^r Freppel quand il a flétri cette politique de persécutions basses, indignes d'une grande et généreuse nation, quand il a accusé le ministre des cultes d'avoir outragé le christianisme en plein Parlement. M. Goblet a tenté de riposter, mais les interruptions, les apostrophes énergiques de la droite l'ont obligé à renoncer à sa plaidoirie des circonstances atténuantes.

Quelques officieux avaient déposé un ordre du jour de confiance pour couvrir le ministre des cultes; M. Goblet s'est modestement contenté de l'ordre du jour pur et simple qui lui a été octroyé par 369 voix contre 176.

Chronique générale.

A Decazeville, rien n'est changé dans la situation.

LES 40,000 FRANCS

Le préfet de la Seine a envoyé au maire de Decazeville les 40,000 francs votés par le Conseil municipal de Paris.

Il ne manquait plus aux grévistes que l'appui du gouvernement. Ils l'ont!

Le maire de Decazeville en a accusé réception et a annoncé qu'il allait faire la répartition de cette somme aux habitants de communes victimes de la cessation du travail dans les mines.

LE PRINCE DE GALLES SEQUESTRE

Le procès d'un certain John Magel vient de fournir à un fenian, réfugié à Chicago, l'occasion de révéler une audacieuse tentative de séquestration du prince de Galles.

Le but des conspirateurs était de faire prisonnier, en plein Londres, et de garder comme otage l'héritier de la couronne d'Angleterre.

Le prince ne devait être rendu à la liberté que lorsque les portes de la prison de Holloway auraient été ouvertes aux conspirateurs qui y étaient retenus.

Le Figaro publie le récit de cette tentative tel que l'a racontée un des anciens conspirateurs.

Deux pièces avaient été louées et confortablement meublées dans un des faubourgs les plus peuplés de Londres, lesquelles devaient servir de prison au prince.

L'enlèvement devait se produire chez Evans, à Goven-Garden. Le plan des fenians était de narcotiser le prince avec du chloroforme, de le mettre ensuite dans un cab et de le transporter dans la cage préparée à son intention.

Le fenian qui a dévoilé le plan de cette singulière tentative a affirmé qu'il aurait réussi sans la dénonciation de deux Irlandais arrêtés à la suite de l'explosion de Holloway.

SYNDICAT D'EXPORTATION

Sous ce titre, nous lisons dans la France:

La France a été le premier journal qui ait signalé le réveil du commerce français par la création d'un syndicat d'exportation dont le siège social est rue Laffitte, 45. Nous l'avons fait parce que ce syndicat nous a paru être constitué dans le seul but de reprendre à nos concurrents les marchés étrangers qu'ils nous ont enlevés avec une facilité dont notre orgueil patriotique a été blessé.

Tandis que les Allemands et les Anglais travaillaient avec une persistance remarquable et une ténacité incroyable contre no-

tre commerce extérieur, tandis que les premiers, par une organisation complète dont le principal moteur était le chancelier de fer, inondaient les contrées tributaires de la France de produits frelatés et de marchandises contre-marquées ou démarquées, tandis que les autres, par une politique extérieure toute d'intérêts matériels, s'assuraient la complicité des gouvernements et trompaient les peuples, que faisons-nous?

Nous restions dans l'inaction, nous assistions à notre ruine progressive, sans essayer de résister à tant de haine allemande, à tant de rapacité anglaise. Cette attitude n'était pas faite pour tout le monde, c'est pourquoi nous avons applaudi à la création du syndicat d'exportation, à l'œuvre de ces hommes qui ne veulent plus rester l'arme au bras.

Il suffisait de cette initiative pour provoquer le réveil commercial, si nous en jugeons par le nombre de demandes de renseignements que la France a reçues. Il nous a été facile de les donner bons. En dehors de la vaste organisation qui rayonnera bientôt dans le monde entier, de la modicité de la cotisation, nous savions que les notabilités du commerce parisien avaient accordé leur bienveillant patronage au syndicat d'exportation.

Aussi avons-nous engagé tous ceux qui nous ont honoré de leur confiance à y adhérer, à y apporter leur concours, certain que nous sommes qu'ils y trouveront honneur et profit; profit, parce que leurs produits auront de nouveaux débouchés ou reproduiront les anciens; honneur, parce qu'ils contribueront au relèvement moral et matériel de la Patrie!

IRÈNEE BLANC.

LA CATASTROPHE DE MONTE-CARLO

Un effroyable accident s'est produit avant-hier soir, à quatre heures quarante-cinq, sur la voie ferrée, à deux kilomètres de Monte-Carlo.

Le train allant à Vintimille, et le train se dirigeant sur Nice, se sont rencontrés sur la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Mais Serge reviendra-t-il? Les mois s'écoulaient; et, parfois, une inquiétude poignante me saisit. L'espérance me leurrerait-elle, comme, si cruellement déjà, elle m'a leurré et m'a menti dans cette lettre de grâce adressée avec tant d'ardeur, tant de supplications désespérées, et qui fut si froidement, si durement repoussée?

L'espérance! Tous ceux dont les cheveux ont blanchi s'accordent à le reconnaître: elle est souvent, trop souvent trompeuse.

Mon pauvre Serge, vous me l'avez dit pourtant: «Soyez ma fiancée! Priez et allez m'attendre près de ma mère... A bientôt! à bientôt! Dans peu de temps vous me reverrez en France, à Paris même...» Je vous vois dans le petit jardin de notre isba, l'œil brillant, le geste énergique, si sûr du retour. J'entends votre voix si ferme et si tendre. Je sens encore votre main qui, tremblante, serre la mienne.

Oh! Serge, mon pauvre ami, j'en suis certaine, vous avez tenu votre promesse. Seul maintenant dans l'immensité des steppes, vous devez courir de

mortels dangers. Ah! puissent mes prières constantes toucher la Vierge Marie, toucher le Seigneur Dieu et vous protéger.

Paris, août 18...

Les semaines s'écoulaient et j'attends! Elles s'écoulaient encore; et, tout bas, en pleurant... en pleurant des larmes de douleur, des larmes qui me brûlent les paupières, et qui font de toutes mes nuits de longues insomnies; oui, tout bas, je répète les dernières paroles de mon ami:

«A bientôt! à bientôt! Dans peu de temps vous me reverrez en France, à Paris même... Et si je manque au rendez-vous, Nadège, ma bien-aimée... c'est que je ne vivrai plus.»

Alors, éperdue, j'étouffe un cri d'angoisse. Mes mains se joignent convulsivement; elles se lèvent suppliantes, et j'adresse au ciel une prière tellement fervente, tellement désespérée que Dieu m'exaucera, car il est bon, lui. Il est la miséricorde. Il est la clémence. Il est le Père.

Oh! Seigneur! Seigneur, mon Dieu, ayez pitié de vos pauvres enfants!...

Paris, septembre 18...

Chaque jour ma santé s'altère dans cette fièvre de l'attente. Géraldine me dit:

— Venez à Kerlia, Nadège; l'air pur des plages vous ranimera, vous fortifiera.

Mais non, je n'irai pas. Je ne veux rien de ce qui pourrait me guérir ou me distraire. Je ne veux

que rester ici près de sa mère, et ne la quitter jamais... pour le pleurer avec elle si la cruelle certitude nous venait un jour. Vit-il?... Est-il mort!...

Mon courage faiblit. L'espoir m'abandonne; et hier, en pleurant, j'ai remis, sous la miniature de Serge, le bouquet de roses blanches; et, sur le cadre d'or, le sombre nœud de crêpe.

Pourquoi suis-je revenue en France? Pourquoi l'ai-je quitté? Pourquoi ai-je consenti à ce qu'il s'exposât à tous les périls de l'évasion? Il sera tombé sous les balles moscovites... ou bien, les lanières plombées du knout auront fait couler à flots son sang généreux...

Oh! que l'attente fait de mal! Que je regrette la Sibérie! C'était une prison, une geôle aux barreaux de fer, mais...

Ils sont heureux les beaux oiseaux au plumage d'émeraude, aux yeux de diamant noir, quand tous deux se pressent sur le même barreau. Une volière les enferme et, pourtant, ils trouvent encore des chants, ces deux inséparables. Ils gazouillent et se rappellent le ciel bleu des tropiques, les cocotiers aux larges palmes de leur forêt natale. Et si l'on vient à les séparer, éperdus, ils battent des ailes, ils regrettent, ils languissent... puis ils meurent...

Le soir, lorsque le soleil se couche, lorsque le jardin du couvent m'envoie ses senteurs de jas-

mins et de roses, j'ouvre parfois mon vieux piano. Il y a des chants désespérés qui dialoguent avec la tristesse.

Je chante à demi-voix, bien doucement, bien tristement, tous les airs que Serge aimait, et il me semble que, portée sur l'onde sonore, ma pensée s'en va jusqu'à cette lointaine Sibérie, lui dire que sans cesse je regarde le passé, et que je regrette.

Oui, je regrette à en mourir, mon pauvre ami. Je regrette les tombes abandonnées... Qui en prend soin maintenant? Qui va porter les perne-neige et les aïelles sur le terre qui abrite leur long sommeil? Ils sont délaissés, mes pauvres morts! Oui, je regrette Irkoutsk. Là, j'avais un père, une mère, un ami. Là, tous étaient accablés sous la douleur; mais j'aimais à vivre au milieu de tous ces souffrants, de cette GENTE DOLOROSA! Heureuse, oh! bien heureuse, lorsque je pouvais tirer une larme.

Paris, mai 1881.

De plus en plus elle s'évanouissait l'espérance chérie, l'espérance caressée. Tout le jour, je restais incapable devant ma palette, n'ayant plus le courage de diriger mes pinceaux. Mes lèvres murmuraient une prière, et j'écoutais, désolée, les feuilles qui tombaient en automne et jonchaient les allées, les branches dépouillées qui se courbaient en décembre et gémissaient sous l'assaut des rafales. Plus triste encore, je vis, avec avril,

voie unique entre les stations de Cabbe-Roquebrune et de Monte-Carlo.

Le mécanicien et le chauffeur du train de Nice ont aperçu le train de Vintimille, lancé à toute vapeur, à une courbe qu'on voit de la terrasse de Monte-Carlo. Ils ont sauté par terre et sont saufs.

La rencontre s'est produite à un tournant et dans un endroit où le vide vient immédiatement après le rocher. Il en est résulté un choc effroyable qui a produit, dans un périmètre de plusieurs kilomètres, l'effet d'un coup de canon.

A la commotion, qui a été épouvantable, a succédé un broiement dont il est difficile de se faire une idée.

Les locomotives sont entrées l'une dans l'autre. Les wagons, après être montés les uns sur les autres, se sont écrasés avec une telle violence qu'ils ont pour ainsi dire été réduits en miettes. Un de première, un de seconde et un de troisième classe, trois wagons franchissant le parapet sont tombés dans la mer d'une hauteur de soixante-quinze mètres. On les a retrouvés à l'état de véritables hachis. Ceux restés sur la voie forment une montagne de débris absolument informes. Des roues de wagons, des portières, des tampons, des chaînes pendent le long du parapet au-dessus du gouffre, d'où l'on a retiré un mort et plusieurs blessés.

Chose incroyable: un voyageur, tombé du haut de la voie dans la mer, en a été quitte avec un bras cassé. Un enfant de treize ans, précipité dans les mêmes conditions, a eu les deux bras brisés.

Il y avait heureusement très-peu de voyageurs dans les wagons qui ont été précipités à la mer.

A la nouvelle de l'accident, l'administration des bains de mer a immédiatement envoyé sur les lieux de la catastrophe tout son personnel de gardes, de surveillants, auxquels se sont joints les pompiers.

Les autorités préfectorales des Alpes-Maritimes et celles de la principauté de Monaco ont rivalisé de zèle. Les blessés ont été transportés dans les hôtels et au Casino.

Toute la nuit, des hommes portant des torches ont aidé au déblaiement de la voie; on a tenté d'opérer le sauvetage d'un mécanicien pris sous un amoncellement de ferrailles et de morceaux de bois. Le préfet des Alpes-Maritimes, le gouverneur général de la Principauté sont allés tour à tour, un verre à la main, apaiser la soif de ce malheureux, qui ne sera peut-être plus qu'un cadavre lorsqu'on parviendra à l'arracher à son affreux supplice.

Un chauffeur est mort pendant le trajet de la voie à l'hôtel de Paris.

Le sauvetage présente des difficultés inouïes et il est à présumer que le nombre des victimes s'élèvera malheureusement à une vingtaine au moins. Il y a déjà deux morts.

On ignore jusqu'ici quel est l'auteur responsable de la catastrophe. L'enquête établira comment il se fait qu'on a laissé les deux trains s'engager sur la voie unique, alors qu'ils se croisent généralement en gare de Cabbe-Roquebrune.

renaitre les fleurs et les arbres reverdir.

Puis, un jour, j'avais beaucoup prié. J'avais à la messe matinale reçu le Consolateur. Je lui avais redit encore mes angoisses, et sa présence divine les avait apaisées.

La messe achevée, je pénétrai dans la salle du couvent, où les religieuses, penchées sur les chevet des malades, consolaient la misère, calmaient les agonies. De la chapelle, parfumée d'encens, elles étaient venues, ces toujours bénies, dans ce grand dortoir où les attendait l'éternelle souffrance. Elles allaient d'un lit à l'autre, douces et sereines. Et moi, profondément humiliée, je me comparais à ces saintes, qui immolent leur cœur de femme pour l'agrandir en Dieu, et lui permettre ainsi d'aimer l'humanité tout entière d'un immense et divin amour.

Je les enviais. Mais mon cœur est misérable. Il n'a pas su s'immoler. Il n'a pas su demander à Dieu les ailes accordées à ses anges. Il rampe sur la terre et ne sait pas planer.

Comme les religieuses, j'allais d'un lit à l'autre, offrant mes très-modestes aumônes; et, à chaque eboule mise dans la main des pauvres, je disais mentalement, ainsi que je le fais toujours:

— Seigneur! C'est pour lui. C'est pour que vous le protégiez. Guidez-le! Qu'il revienne!

Et le Seigneur est si plein de miséricorde qu'il voulait bien entendre cette prière faite en donnant

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 mars.

Mieux vaudrait dire sans réticence que l'on veut convertir le 4 1/2 ancien et les obligations serenaire que de laisser l'agiotage maître du marché. Pourquoi le ministre des finances ne parle-t-il pas franchement? Le 3 0/0 est à 82.02, l'Amortissable à 84 05, le 4 1/2 1883 à 109 60.

Les réalisations de rentes profitent aux valeurs et aux fonds étrangers. On achète du Crédit Foncier. Il monte à 1,365. Ses obligations sont très-fermes. La Communale 1879 est en chemin de regagner son coupon.

La Société Générale est également très-demandée ainsi que la Société des Dépôts et Comptes Courants.

La Banque d'Escompte est très-ferme, grâce à la bonne tenue de l'Italien qui reste à 98.30.

Le Panama cote 483.75.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer français sont toujours bien tenues. L'action Nord est demandée à 1,540 fr.

Nouvelles militaires.

La commission de classement des sous-officiers qui demandent des emplois civils va réduire dans une assez forte proportion les tableaux de proposition. On a constaté, en effet, que le nombre des emplois réservés aux sous-officiers diminuait chaque jour, tandis que le nombre des sous-officiers candidats augmentait.

L'administration centrale de la guerre va publier le tableau des emplois vacants; d'autre part, le gouvernement saisira prochainement les Chambres d'un projet aux termes duquel plusieurs emplois seraient exclusivement réservés aux anciens sous-officiers.

Les demandes d'emploi devront être transmises à la gendarmerie dans le courant du mois de mai prochain.

ADOPTION DÉFINITIVE DE LA BOTTE ET DE LA CULOTTE DANS LA CAVALERIE.

On lit dans la France militaire :

« Nous sommes en mesure d'annoncer aujourd'hui que, sur la proposition du comité de cavalerie, la botte et la culotte sont enfin adoptées. Le ministre a ordonné de suspendre la confection des pantalons de cheval et va demander aux Chambres de voter le changement de tenue.

« Cette botte et cette culotte avaient été proposées, comme on le sait, il y a six ans, par le comité.

« On se rappelle qu'un peloton du 41^e chasseurs figurait dans cette tenue, en 1884, aux manœuvres de cavalerie d'Avor. »

LA SORTIE DE SAINT-MAIXENT.

La liste de sortie de l'Ecole de Saint-Maixent doit être publiée aujourd'hui. Elle comprend 451 élèves classés pour le grade de sous-lieutenant.

Le n^o 4 de la promotion, laquelle, comme nous l'avons annoncé, prendra le nom de « Tuyen-Quan », est M. Fabry, sergent-ma-

l'aumône.

A la sortie du dortoir, mon âme était moins oppressée. Je donnai un pâle sourire aux jacinthes du parterre. Je me pris même à respirer, avec plaisir, la branche parfumée d'un beau lilas blanc, où brillaient encore des gouttes de rosée.

Géraldine accourait à ma rencontre. Que sa démarche était vive, elle si grave toujours! Je fus surprise de l'éclat de son regard, du coloris de ses joues; ses lèvres souriaient, une bonne nouvelle s'y lisait. Cette nouvelle, je la devinais aussitôt. J'en eus l'intuition.

— Il est là, m'écriai-je, Serge embrasse sa mère!

Elle mit, en souriant, un doigt sur mon front.

— Pas si vite... Ralentissons la marche de cette rapide pensée.

Je tremblais violemment. Elle eut pitié de moi. Elle reprit :

— Non, Serge n'est pas ici; mais M^{me} Nariska vient de recevoir la lettre si longtemps attendue. Notre ami est à l'abri de tout péril. Il approche des côtes françaises. Bientôt il nous reviendra. Allez, Nadège, allez près de sa mère; elle vous attend.

Je trouvais M^{me} Nariska agenouillée devant son christ d'ivoire. Elle priait ardemment en pressant, sur ses lèvres, la miniature de son fils. Près d'elle, sur le guéridon, la lettre de Serge était ouverte. Elle me fit signe de la lire. Je la saisis, et j'eus bientôt dévoré la missive.

(A suivre.)

jour au 91^e de ligne, qui était entré à l'Ecole avec le n^o 2.

VOYAGE DU PRINCE FUSCHINI

Le prince Fuschini, accompagné du capitaine Mouraki, son aide de camp, et du capitaine Valabrègue, officier d'ordonnance du ministre, a visité l'Ecole polytechnique et l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Le prince visitera dans quelques jours l'Ecole supérieure de guerre et l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Il fait ses visites en uniforme de lieutenant-colonel de l'armée japonaise.

Il est probable que le prince voudra aussi visiter l'Ecole de cavalerie de Saumur.

MARIAGES. — Lundi 8 mars, à midi, avait lieu à l'église Saint-Roch, à Paris, le mariage de M. Christian de Billeheust d'Argenton, lieutenant au 3^e régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Amiens, sorti récemment de l'Ecole de Saumur, avec M^{lle} Marguerite de Cumont.

La messe a été dite par le P. Derochemonteix et la bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par le nonce du pape.

Les évêques d'Orléans et de Meaux assistaient à cette brillante cérémonie ainsi que le général commandant la 2^e brigade de cavalerie du 2^e corps d'armée, le colonel commandant le 3^e régiment de chasseurs, beaucoup d'officiers de ce régiment et un certain nombre de personnalités mondaines amies des deux familles.

M. d'Argenton est le fils aîné de M. le baron Édouard d'Argenton et de M^{lle} Sophie de la Poix de Fréminville, et neveu du général comte de Boisdenemets et du général d'artillerie Montluison.

M^{lle} de Cumont est la fille de M. le comte Henry de Cumont et de M^{lle} Noëmi de Beaumont d'Autichamp, petite-fille du général d'Autichamp et du général de Suzannet. M^{lle} de Cumont appartient à la branche aînée de la famille, dont le chef est son oncle, M. le marquis de Cumont, conseiller général des Deux-Sèvres.

— A la même heure, avait lieu, à Saint-Pierre de Chaillot, le mariage de M. le comte Deville de Sardelys, sous-lieutenant au 48^e chasseurs à pied, en garnison à Tours, avec M^{lle} Decazes, fille de M. le duc Decazes.

M. le duc d'Aumale était l'un des témoins du marié; le second était le baron de Lowenthal, représentant M. le duc de Chartres.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La température persiste toujours, pendant la nuit, à 5 degrés au-dessous de zéro. La Loire est descendue à 4 mètres.

LE REVOLVER A ANGERS.

Les banquiers et les hommes de finance de la ville d'Angers sont vivement émus d'un événement dramatique qui s'est passé avant-hier, dans la maison de banque de MM. Fortin et Avrilleau, rue des Cordeliers.

M. Mourgault, mercier en gros, rue Boisset, était venu, vers 4 heures, demander de l'argent à la banque Fortin et Avrilleau, parlant aux deux associés présents. Ceux-ci refusèrent, nous ne savons pour quelle raison. Une explication s'engagea. Tout à coup, M. Mourgault sortit un revolver de sa poche et fit feu. La balle traversa les vêtements de M. Avrilleau, qui ne fut pas blessé. Immédiatement, ces messieurs se jetèrent dans une pièce voisine, et M. Avrilleau courut prévenir la police. Sortant par une autre issue, M. Mourgault, qui avait pénétré dans le premier bureau, voyant un employé traverser la cour, fit feu de nouveau. La balle traversa le vitrage et la porte d'entrée du bureau, qui est également vitrée, pour aller se loger sur le toit. Au bruit, M^{me} Fortin descendit en toute hâte, et malgré les menaces de M. Mourgault, demeura dans le bureau. La police arriva; M. Mourgault fut désarmé et mis en état d'arrestation. Il se laissa emmener sans résistance.

Vers trois heures, M. Rensault-Morlière, juge d'instruction; M. Lejoli, substitut; M. le médecin légiste, M. le commissaire de police et des agents accompagnant M. Mour-

gault, sont arrivés à la banque et ont fait reconstituer toute la scène de l'attentat.

Le revolver dont M. Mourgault s'est servi est un revolver gros calibre. Il l'avait acheté le matin même chez M. Couteau, armurier, place du Ralliement.

Ce nouvel exploit du revolver n'a été connu avant-hier que de peu de personnes; mais hier, l'on en parlait beaucoup, et les commentaires abondaient avec toutes les variétés imaginables. (Union de l'Ouest.)

Tours.

Arrivée du 7^e hussards. — Hier, vers midi, le régiment de hussards, venant remplacer le 2^e chasseurs, a fait son entrée à Tours.

M. le général Carrey de Bellemare, commandant le corps d'armée, MM. les généraux de division L'Hôte et Béziat, M. le général de brigade Baillois étaient allés jusqu'au haut de la Tranchée, à la rencontre des arrivants.

Sur la place du Palais de Justice, le général Carrey de Bellemare et les autres généraux, ainsi que l'état-major, se sont placés à droite de la place, et la fanfare à gauche, et les troupes ont défilé devant eux.

Les nouveaux arrivés ont une tenue très-martiale et la foule nombreuse qui stationnait sur leur passage n'a pu que les admirer.

Beaucoup d'officiers de dragons et de sous-officiers d'infanterie étaient venus assister à leur arrivée.

Après le défilé, M. le général Carrey de Bellemare est rentré au commandement. MM. les généraux L'Hôte et Baillois ont accompagné, puis se sont rendus à la caserne des hussards pour surveiller leur installation.

NANTES.

Importante arrestation. — Mardi, trois agents, deux du service de la sûreté de Nantes et un de celle de Paris, ont procédé à l'arrestation du nommé Dion, qui a pris les noms de comte de Dion, Darville, etc., et de sa femme, au moment où ils pressaient le bateau à vapeur pour Bordeaux. De Bordeaux, les époux Dion comptaient gagner l'Amérique.

Le nommé Dion, qui a commis de nombreuses et importantes escroqueries, était recherché depuis longtemps. Les deux dernières escroqueries s'élevaient à un total de 402,000 francs.

Ce dangereux malfaiteur, au moment de son arrestation, était porteur d'une canne à épée et d'un revolver chargé de six coups; les agents, qui le savaient armé, avaient pris leurs précautions en conséquence; ils n'ont pu le saisir si rapidement qu'il lui a été impossible de faire aucun mouvement.

On a trouvé aussi sur lui un parapluie avec poignée en argent ciselé, un porte-monnaie en or massif affectant la forme d'un canon, d'une valeur de sept à huit cents francs, 4,700 francs environ en espèces; cinq ou six chaînes en or; une montre également en or et des diamants pour une valeur de 32,000 francs.

Il avait en outre huit colis, dont trois grandes caisses, qui ont été saisis à bord du navire.

Les diamants avaient été volés, et c'est la suite de ce vol qu'un agent de la Sûreté avait été envoyé à Nantes avec le propriétaire des diamants. On s'explique facilement combien il a été heureux de les retrouver.

Le nommé Dion et sa femme ont été écroués à la Maison d'arrêt.

(Espérance du Peuple.)

EXPOSITION DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE NANTES

Une Exposition de Géographie commerciale est organisée à Nantes, par la Société de Géographie, avec le concours de la ville qui fait construire, dans ce but, un bâtiment de trois mille mètres carrés. Le programme de cette Exposition, qui s'ouvrira le 10 juin, pour se clore le 45 août, comprend cinq sections: La Géographie scientifique, l'Ethnographie, les voyages, les moyens de communication, les productions naturelles et commerciales de l'Ouest et des colonies, l'Exposition scolaire. — L'Exposition est ouverte non-seulement aux savants et aux amateurs, mais encore aux industriels et aux commerçants, qui auront le droit de vendre les objets exposés. — S'adresser, pour avoir tous renseignements, à la Société de Géographie de Nantes.

PAUL BAUDRY. — Le conseil municipal de La Roche-sur-Yon, sur la proposition du maire, vient de prendre l'initiative d'une souscription destinée à élever sur une place de la ville un monument en l'honneur de Paul Baudry, qui fut un des plus grands maîtres de l'école française de peinture. Dès maintenant, la ville de La Roche-sur-Yon s'inscrit pour 4,000 fr.

Disparition mystérieuse A MAYENNE

On lit dans l'Indépendant de l'Ouest :

Depuis samedi dernier, notre ville est en émoi. Un jeune négociant, M. Eugène Vinettié, associé de M. Rivière, marchand de blanc, rue du Val-de-Mayenne, a disparu dans des circonstances qui laissent le champ libre à toutes les suppositions et donnent lieu à de nombreux commentaires. M. Eugène Vinettié, âgé de 34 ans, habitait, avec sa sœur, un appartement situé quai du Pont-Neuf, 23. Il se rendait tous les matins à son magasin, rue du Val-de-Mayenne.

Vendredi, il passa la soirée chez M. Besnard-Bézier, marchand de modes, même rue, en compagnie de M. et de M^{me} Eugène Mesmer, restaurateurs, promenades de Changé. Vers une heure du matin, M. Vinettié et les époux Mesmer partirent ensemble de chez M. Besnard et se séparèrent à l'entrée de la rue des Pompes. M. Vinettié prit le quai, se dirigeant vers le Pont-Vieux, qu'il devait traverser pour gagner son appartement, situé, comme nous venons de le dire, quai du Pont-Neuf.

Que s'est-il passé quand M. Vinettié eut quitté M. et M^{me} Mesmer? On l'ignore. Cette nuit-là le vent soufflait en tempête et la pluie tombait à torrents. Toujours est-il que M. Vinettié n'est pas rentré chez lui.

Samedi matin, ses employés ne le voyant point arriver au magasin, où un client auquel il avait donné rendez-vous l'attendait depuis quelque temps, se mirent à sa recherche. On se rendit à son domicile, quai du Pont-Neuf; on ne l'avait pas vu depuis la veille.

On s'informa, et on apprit de diverses personnes dont les maisons sont situées sur les quais et aux environs du Pont-Vieux, qu'on avait entendu, vers une heure du matin, le bruit d'une lutte, le cri : *A l'assassin!* et les pas précipités d'individus qui s'enfuyaient.

Enfin, on aurait trouvé sur le quai du Pont-Neuf, presque en face de la maison habitée par M. Vinettié, une lame de couteau sur laquelle on croyait apercevoir une tache sanguinolente, mais l'eau qui était tombée toute la nuit et avait lavé cette lame ne permettait pas de se prononcer d'une manière absolue sur la nature de cette tache.

On assure que M. Besnard-Bézier, qui s'occupe de magnétisme, a endormi un de ses jeunes employés déjà magnétisé par Donato, lors de son dernier passage à Laval. Interrogé par l'opérateur, ce jeune homme aurait répondu que M. Vinettié avait été

attaqué sur le quai du Pont-Neuf par trois individus qui, après l'avoir frappé et fouillé, l'avaient jeté par-dessus le parapet dans la Mayenne.

On dit aussi qu'un autre jeune homme, également endormi par M. Besnard, a donné les mêmes réponses.

Nous mentionnons le fait sans y attacher plus d'importance qu'il n'en comporte.

M. Vinettié avait sur lui une montre en argent avec une chaîne en nickel, et portait au doigt une bague en or sur laquelle un grenat était enchassé.

Samedi, dans la soirée, des recherches ont été faites dans la rivière, qu'on a fouillé avec des crocs. Elles ont continué dimanche toute la journée. Dans l'après-midi, un jeune soldat du 101^e, revêtu d'un scaphandre appartenant à l'administration des ponts-et-chaussées, est descendu dans la Mayenne et a exploré toute la rive gauche, à partir du barrage de l'écluse jusqu'à la hauteur des bâtiments de l'hospice.

Ces recherches n'ont donné aucun résultat. La rivière était très-forte et il est à croire que si M. Vinettié a été assassiné et jeté dans la Mayenne, son cadavre a dû être rapidement emporté par le courant.

Pendant toute leur durée, une foule immense se pressait sur les deux rives de la Mayenne et garnissait les parapets des ponts.

Mandement de M^{gr} l'Evêque pour le Carême et le Jubilé de 1886

L'Instruction pastorale que M^{gr} l'Evêque d'Angers vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse traite de l'excellence de la dévotion du Chemin de la Croix.

La longueur de la lettre ne nous permet pas de la reproduire, mais nous donnerons le dispositif du mandement qui comprend trois parties : la dévotion du Chemin de la Croix ; le temps du Carême, et le Jubilé.

En ce qui concerne la dévotion du Chemin de la Croix.

Art. 1^{er}. — Nous exprimons le désir que le chemin de la croix soit canoniquement érigé dans toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse.

Art. 2. — Nous recommandons à MM. les curés de faire publiquement les exercices du chemin de la croix tous les dimanches ou vendredis de carême, et aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, les 3 mai et 14 septembre.

Art. 3. — Nous exhortons nos chers diocésains à faire en leur particulier le chemin de la croix le plus souvent qu'il leur sera possible.

En ce qui concerne le saint Temps du Carême.

Art. 4. — Nous rappelons aux fidèles de notre diocèse que, suivant les lois de l'Eglise, le précepte du jeûne est obligatoire pour tous ceux qui ont accompli leur vingt et unième année et qui n'ont pas de raison légitime pour en être dispensés. Les adoucissements que, cette année encore, en vertu d'induits apostoliques, nous croyons devoir apporter aux prescriptions du Carême, sont

un motif de plus pour qu'une loi, déjà rendue si facile, soit fidèlement observée.

Art. 5. — Nous permettons l'usage des œufs jusqu'au Mercredi-Saint inclusivement. Nous autorisons, en outre, l'usage du lait cuit, des laitages et du beurre, même en assaisonnement, à la collation comme au repas principal.

Nous étendons cette permission à tous les jours de jeûne de l'année.

Art. 6. — Nous accordons d'une manière générale, cette année, la permission d'user d'aliments gras le jeudi, lendemain du jour des Cendres, les dimanches, lundi, mardi et jeudi des semaines suivantes, jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

Les personnes tenues au jeûne ne pourront user de cette permission qu'une fois le jour, au principal repas, excepté le dimanche.

Celles qui, à raison de leur âge, de leurs infirmités ou de leurs travaux, seront dispensées de l'obligation du jeûne, pourront faire gras deux fois par jour.

Art. 7. — Toutes les personnes qui useront des permissions données ci-dessus, seront tenues en conscience, selon leurs ressources, à une aumône. Cette aumône sera remise à M. le curé, dans chaque paroisse, et ensuite par lui, mais à part du produit des quêtes, au secrétariat de notre évêché, pour être employée à des œuvres pies, en particulier à celle de nos séminaires, dont les besoins, en raison de la suppression des bourses précédemment accordées par l'Etat, sont plus considérables que jamais.

Art. 8. — Les personnes qui ne peuvent satisfaire au précepte de l'aumône réciteront, une fois par semaine, cinq *Pater* et cinq *Ave*.

On ne devra pas user au même repas de viande et de poisson.

Art. 9. — Le temps destiné à la communion pascalle commencera le dimanche de la Passion et finira le second dimanche après Pâques.

Art. 10. — En vertu d'induits spéciaux du Souverain Pontife, en date du 13 février 1884, nous accordons, cette année, à tous les fidèles de notre diocèse, la permission d'user d'aliments gras tous les samedis de l'année, excepté les samedis de carême et les autres samedis où le jeûne est prescrit par les lois de l'Eglise; la même permission est accordée pour les jours de la fête de saint Marc et des Rogations. Mais nous devons en même temps exhorter les fidèles à compenser par des aumônes et d'autres bonnes œuvres, suivant leur fortune et leur condition, l'adoucissement qu'on leur accorde par tolérance.

Art. 11. — Nous rappelons qu'il est fait chaque année, le jour de la Toussaint et celui de l'Ascension ou de l'Assomption (au choix de MM. les curés), dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, aux offices du matin et du soir et à toutes les messes, deux quêtes en faveur de l'Université catholique d'Angers. Nous voulons par là procurer à tous les fidèles, sans exception, l'occasion de contribuer dans l'étendue de leurs moyens à cette grande œuvre catholique et nationale.

Nous exhortons vivement MM. les curés à recueillir en même temps le plus de souscriptions possible, modiques ou fortes, pour une institution à laquelle se rattachent si puissamment les intérêts de la foi.
(La fin à demain.)

Grand salon de l'Hôtel de la Paix

Mardi 16 mars 1886, à 8 heures du soir,
DEUXIÈME SÉANCE

MUSIQUE DE CHAMBRE

DONNÉE PAR

M^{me} MERCIER-FISCHER, pianiste, avec le concours de M. NEVEU, basse du Grand-Théâtre d'Angers; de M. GOUBEAULT, violoniste; de MM. MOLÉ, clarinettiste-solo, et WEBER, violoncelliste-solo de l'Association Artistique d'Angers.

Programme.

- 1^o Grand trio pour piano, clarinette et violoncelle (allegro, adagio et allegretto avec variations). — BEETHOVEN.
- 2^o A Sérénade de Faust. — GOUNOD.
B La Rosilla, chanson espagnole. — YRADIER.
Chantées par M. NEVEU.
- 3^o Polonaise, pour violoncelle et piano. — CHOPIN.
- 4^o Ave Maria, sérénade transcrite pour clarinette. — SCHUBERT.
- 5^o Les Rameaux, chantés par M. NEVEU. — FAURE.
- 6^o Grand trio pour piano, violon et violoncelle (allegro, adagio et finale). — MAYSEDER.

Souscription pour les 3 dernières séances : 10 fr. par personne.

On souscrit chez M^{me} MERCIER-FISCHER, place de la Bilange, et à l'HÔTEL DE LA PAIX.

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'EPICERIE CENTRALE de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte; — petits pois très-fins, 1 fr. 65; — extra fins, 1 fr. 80; — la 1/2 boîte, 0,60, 0,90 et 1 fr. — Haricots verts, la boîte, 0,95 c.; — extra fins, 1 fr. 50 c.; — la 1/2 boîte, 0,60 et 0,80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

LIVERANI

Le Roi des Chapeliers

Rue Saint-Jean, 15, Saumur.

On dira pourquoi la plus grande concurrence du jour est le Chapeau LIVERANI.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 13 mars

LE PETIT CHAPERON ROUGE, opérette en 3 actes.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

SORCIER DE MONTSOREAU

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

— Excusez la question que je vais vous faire, reprit la femme. C'est par pure curiosité que je vous demanderai si les réponses faites par l'Esprit lui-même ou par votre chat?

Clair-de-Lune eut beaucoup de peine à réprimer un sourire prêt à paraître sur ses lèvres.

— C'est le chat qui parlait, dit-il; mais cet animal n'est que l'organe de l'Esprit qui veut bien répondre à mes questions. — Chose que vous ignorez, les Esprits ne peuvent communiquer avec les humains que par l'intermédiaire d'un être matériel. Plusieurs de mes confrères, au lieu de se servir d'un chat noir, emploient des hiboux, l'orfraie ou le crapaud. Mais le résultat est le même.

— Il me semblait cependant, dit Chablé, que la voix venait de dessous terre?

— C'est une erreur, une grande erreur, reparons-les bien d'aller nous coucher. Bonsoir, mes amis. Je vous attendrai après-demain, à minuit sonnante.

Les deux époux regagnèrent leur habitation en s'entretenant de la scène, si extraordinaire pour eux, à laquelle ils venaient d'assister. La femme semblait avoir une confiance entière dans les manœuvres du sorcier et le pouvoir des Esprits. Mais son mari ne montrait pas une foi aussi robuste. Il lui restait un doute sur l'origine de la voix étrange qui faisait les réponses. Cette voix lui avait paru sortir de dessous la chambre, et il se disait qu'elle pouvait être celle d'un compère, qui se serait tenu caché dans une cave. Il résolut d'éclaircir ses soupçons.

Le matin, sans dire à sa femme le motif de son absence, il retourna à la demeure de Claire-de-Lune, dont les habitudes lui étaient bien connues. Il savait que cet homme se levait toujours de très-bonne heure pour aller visiter les collets qu'il avait tendus dans les bois. Ayant ainsi la certitude de ne pas le rencontrer, il s'avança hardiment vers la maisonnette et put se convaincre que, tout au moins à l'extérieur, il n'existait aucune trace de cave. Il fit plus : la porte n'étant pas fermée à clé, il entra dans la chambre et constata qu'il ne pouvait y avoir une excavation sous le bâtiment. L'emplacement était en effet le sol même, qui avait été aplani comme l'aire d'une grange.

Du résultat de cet examen, Chablé conclut que le sorcier n'avait pas de compère.

Lorsqu'il arriva chez lui, sa femme lui dit :

— Retournerons-nous chez Clair-de-Lune et porterons-nous les cinquante écus?

— Oui, j'y suis décidé, répondit-il. Je croyais d'abord que tout cela n'était que de la farce; mais j'ai changé d'avis. Nous suivrons l'affaire jusqu'au bout.

III

NOUVELLES CONSULTATIONS.

Le lendemain, avant le lever du soleil, les cinquante écus étaient déposés à la porte de la maison du sorcier, et le soir du même jour, les deux époux se trouvaient de nouveau en présence de Clair-de-Lune, toujours affublé de sa robe rouge et de son bonnet en forme de croissant.

A l'appel de son maître, le chat noir se mit à son poste et la séance commença.

L'Esprit Jonas, interrogé, déclara qu'il connaissait la personne qui avait jeté le sort.

— Quel est son nom?

— Je ne puis le dire aujourd'hui. Cette personne demeure à Montsoreau. C'est un homme.

— Cela ne nous avance à rien. Pourquoi ne dit-tu pas le nom?

— Il m'échappe aujourd'hui; mais je le trouverai.

— Autre question, reprit Clair-de-Lune. Serait-il possible de détruire le sort qui a été jeté au jeune Chablé?

— Oui; je vous le certifie. La personne qui a jeté le sort peut seule l'enlever et je vous indiquerai un sûr moyen de l'y contraindre, dans le cas où elle refuserait de réparer sa faute.

— Il faudrait indiquer ce moyen immédiatement.

— Je ne le puis, parce que mon influence est combattue par d'autres Esprits. Je ne pourrai pas parler avant six jours. Vous aurez alors complète satisfaction.

— Je compte sur ta parole. As-tu quelque chose à ajouter?

— Les époux Chablé ont déposé cinquante écus sur le seuil de la porte; mais cela ne suffit pas pour apaiser les Esprits qui me combattent. Il me faut encore cent écus, qui seront déposés au même endroit, dans cinq jours, et avant le lever du soleil. On y joindra trois poignées d'herbe, cueillies dans le cimetière.

— Cent écus! Cent écus! s'écria la femme Chablé.

— Silence! cria le sorcier. Gardez-vous de faire des observations tandis que je suis en communication avec les Esprits. Une imprudence de ce genre pourrait avoir les conséquences les plus graves.

(A suivre.)

Suivant acte passé devant M^e PIGNAULT, notaire à Saumur, et son collègue, les deux et onze mars mil huit cent quatre-vingt-six, il a été vendu par les mandataires des époux Louis GROSBOIS, marchand épicière, et Louise LAUNAY, sa femme, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à M. Louis SEIGNEUR, camionneur, et M^{me} Eugénie SEGRET, sa femme, demeurant commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, aux prix, charges et conditions stipulés audit acte, le fonds de commerce de mercerie, rouennerie, épicerie et poterie qu'ils exploitaient en leur domicile.

Les oppositions sont valablement reçues entre les mains de M. et M^{me} SEIGNEUR. (203)

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.

Et de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE

Aux enchères publiques,

D'IMMEUBLES

Consistant en :

Maison d'habitation, morceaux de terres, prés & vignes,

Situés communes de Saint-Clément-des-Levées, de Saint-Martin-de-la-Place, de Longué et des Rosiers,

Dépendant des successions de M. Julien DUFOUR, de M^{me} Alphonsine DUFOUR et de M. Pierre CHALOT.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche quatre avril mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le six février mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Aux requête, poursuites et diligences de M. René-Julien Dufour, représentant de commerce, demeurant à Saint-Clément-des-Levées,

Agissant en qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de : 1^o M^{me} Alphonsine Dufour, sa sœur, décédée à Saint-Clément-des-Levées, le seize mai mil huit cent soixante-onze ; 2^o M. Pierre Chalot, son grand-père, décédé au même lieu, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-quatorze ; 3^o M. Julien-Constant Dufour, en son vivant propriétaire, demeurant à Saint-Clément-des-Levées, décédé à Champigné, le vingt-décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq,

Aux termes des déclarations par lui faites au Greffe du Tribunal civil de Saumur, les vingt-un et trente janvier mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrées,

Ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11,

Le dimanche quatre avril mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant desdites successions, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION

ET MISES À PRIX

§ I^{er}. — Immeubles dépendant de la succession de M. Julien DUFOUR.

Commune de Saint-Clément-des-Levées.

1^{er} Lot.

Une maison d'habitation, construite en pierres et couverte en ardoises, sise au canton de l'Église, commune de Saint-Clément-des-Levées, comprenant au rez-de-chaussée une chambre à cheminée, au premier étage une chambre aussi à cheminée, à laquelle

on accède par un escalier extérieur en pierres, grenier au-dessus, puits à chapelle ;

Une autre petite maison, au sud-est de la précédente, comprenant une petite chambre à cheminée avec four, un petit bas-côté par derrière, le tout également construit en pierres et couvert en ardoises ; une petite parcelle de cour et jardin, le tout joignant au levant M. Outy, au midi la Levée et M. Poupard, au couchant ce dernier et M^{me} Choyer, au nord ladite demoiselle Choyer et M. Outy, compris au cadastre sous les n^{os} 519, 520, 525 et 526, section D, contenant en superficie quatorze ares environ.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2.000

2^e Lot.

Un morceau de terre labourable, au canton des Essards, même commune, compris au cadastre sous les n^{os} 712, 713 et 714, section C, joignant au levant M. Constant Chalot, au midi le vieil Authion, au couchant M. Armand Goisard, au nord la veuve Dufour-Piau, d'une contenance d'environ trente-huit ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de dix-neuf cents francs, ci. 1.900

3^e Lot.

Un morceau de terre labourable, au canton des Fresches, dite commune, compris au cadastre sous les n^{os} 205 et 204, section D, joignant au levant M. Maupoint-Marchais, au midi M. Maupoint-Tessier, au couchant les enfants Ploquin, d'une contenance de dix-neuf ares vingt-cinq centiares.

Sur la mise à prix de huit cent cinquante francs, ci. 850

4^e Lot.

Un morceau de pré, à première herbe, sis en la Haute-Prairie-Démion, même commune, compris au cadastre sous le n^o 225, section C, joignant au levant et au nord les enfants Ploquin, au midi M^{me} veuve Choyer, au couchant le chemin du Petit-Port, d'une contenance de onze ares.

Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci. 350

Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

5^e Lot.

Un morceau de terre labourable, au canton des Métairies, commune de Saint-Martin-de-la-Place, compris au cadastre sous le n^o 265, section A, joignant au levant M^{me} veuve Gasseau, au midi M. Soyer-Guillemet, au couchant M. Thomas Bégouier, au nord M. Eugène Marchais, d'une contenance de vingt-deux ares.

Sur la mise à prix de neuf cents francs, ci. 900

Commune de Longué.

6^e Lot.

Un morceau de terre en labour et planté de deux rangées de ceps de vigne et arbres fruitiers, sis au canton de Chappe, commune de Longué, compris au cadastre sous le n^o 468, section D, joignant au levant M. Desbois, au midi et au couchant M. Sourdeau, au nord M. Champion, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de huit cent cinquante francs, ci. 850

Commune des Rosiers.

7^e Lot.

Un morceau de terre labourable, au canton des Gagneries, commune des Rosiers, compris au cadastre sous le n^o 773 de la section A, joignant au levant un sentier d'exploitation, au midi et au couchant M^{me} Delège, au nord M. Gouby, d'une contenance de dix ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci. 300

§ II. — Immeubles dépendant de la succession de M^{me} Alphonsine Dufour.

Commune de Saint-Clément-des-Levées.

8^e Lot.

Un morceau de terre, planté

A reporter. 7.150

Report. 7.150

de ceps de vigne et d'arbres fruitiers, sis au canton des Voies-Brunes, commune de Saint-Clément-des-Levées, compris au cadastre sous les n^{os} 722, 728, 729, 730 et 731 de la section D, joignant au levant le chemin, au midi M. Augustin Piau, au couchant M. Rabouin, au nord les enfants Delaunay, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800

9^e Lot.

Un morceau de pré, à première herbe, sis à la Haute-Prairie-Démion, même commune, n^o 492 de la section C du cadastre, joignant au levant M. André Thibault, au midi M^{me} Massonneau, au couchant M. Poisson, au nord M^{me} de Terrebasse, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. 500

§ III. — Immeubles dépendant de la succession du sieur Pierre Chalot.

Commune de Saint-Clément-des-Levées.

10^e Lot.

Un morceau de terre labourable, sur lequel existait autrefois une vieille maison actuellement détruite, sis au canton des Granges, commune de Saint-Clément-des-Levées, compris au cadastre sous les n^{os} 428, 429, 430, 431 et 444, section D, joignant au levant M. Nouzilleau, Pichonnière et autres, au midi M^{me} Robert, au couchant les enfants Chalot et M. l'abbé Baudriller, au nord M. Nouzilleau et un chemin, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de quatorze cents francs, ci. 1.400

11^e Lot.

Un morceau de terre labourable, sis au canton des Bois-Démion, dite commune, n^o 110 et 115, section C du cadastre, joignant au levant M. Dufour-Gasseau, au midi le vieil Authion et au couchant M. François Poirier, au nord la veuve Clément Saudubois et autres, d'une contenance de seize ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800

Total des mises à prix : dix mille six cent cinquante francs, ci. 10.650

Pour tous renseignements, s'adresser :

Soit à M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ;
Soit à M^e DEGREZ, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.
Saumur, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-six.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 55,

Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.

S'adresser, pour traiter, à M. GUÉRINBAU, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG

Bal. 1 m. 64,

Se monte et s'attelle.

S'adresser rue d'Orléans, 53.

A CÉDER

Etude de Notaire

De 3^e CLASSE

Dans l'arrondissement de Loches (Indre-et-Loire).

S'adresser à M^e FAUCHEUX, notaire à Tours, et à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon. (176)

A CÉDER

DE SUITE

MAGASIN

Situé rue Nationale, 33 et 35,

Composé de chaussures, rouennerie, mercerie et confection.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (144)

A CÉDER

Pour cause de santé,

FONDS DE BOULANGERIE

Dans les environs de Saumur,

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE CAVE

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser à M^{me} Roux, 2, place Saint-Pierre. (155)

A VENDRE

BEAU

Plant de Peupliers Suisses

10.000 environ,

De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.

S'adresser à M^{me} veuve BRESSIÈRE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours. Rapport : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtent à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.